



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**DRAC de la Nouvelle-Aquitaine  
Unité départementale de l'architecture  
et du patrimoine (UDAP) de la Haute-Vienne**

Affaire suivie par :  
Vincent Bonnet/Thierry Granet

Limoges, le 31 juillet 2023

N/Réf : 2023/R064



LM-A23-16563  
29/08/2023

L'architecte des Bâtiments de France

à

Limoges Métropole  
Pôle Aménagement du Territoire et Mobilité  
Direction du développement territorial et de  
l'aménagement de l'espace  
19 rue Bernard Palissy – CS 10001  
87031 LIMOGES CEDEX 1

**Objet : Avis modification n°6 PLU de la commune de Couzeix**

Votre service m'a transmis pour avis le dossier de modification simplifiée n°6 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Couzeix.

La modification projetée porte sur l'agrandissement de la zone Ui et la modification de l'orientation d'aménagement et de programmation (OAP) du Mas de l'Âge.

Cette modification n'appelle pas d'observation particulière de ma part. Le projet d'OAP se situe en dehors du rayon de protection des 500 mètres du Château du Mas de l'Âge (monument historique partiellement inscrit en date du 18/02/1975).

Christelle Dupas  
Architecte et urbaniste de l'État  
Architecte des Bâtiments de France par  
intérim